

Ciudadanos demande à la Commission européenne de protéger les parents et les enfants par GPA face aux « menaces » du gouvernement



Servimedia

SERVIMEDIA

04/04/2023 17:59

MADRID, 04 (SERVIMEDIA)

Les eurodéputés des citoyens Adrián Vázquez et Eva Poptcheva ont demandé mardi à la Commission européenne une protection juridique dans l'Union européenne pour les parents et les enfants par GPA devant les « menaces » du gouvernement de Pedro Sánchez de considérer cette forme de parenté comme « un crime de traite des êtres humains ».

« En l'absence de plus de détails de la part du gouvernement, cela signifierait que les parents d'un mineur né par cette technique dans un autre pays où elle est légale pourraient faire face à une procédure pénale s'ils tentent d'obtenir la reconnaissance de leur parenté en Espagne », ont expliqué les deux députés, qui ont décidé de soumettre une question écrite à l'exécutif communautaire.

Ciudadanos transfère ainsi au niveau européen sa défense de la GPA, afin qu'elle bénéficie d'une protection juridique lorsqu'elle est reconnue dans un pays de l'Union. La commission des affaires juridiques du Parlement européen, présidée par Vázquez, a travaillé précisément ces derniers mois sur une proposition de règlement communautaire sur la reconnaissance mutuelle de la parenté.

« La proposition part du principe que la parenté d'un enfant établi dans un État doit être reconnue dans tous les autres États de l'Union européenne, sans procédure particulière. Avec cela, nous protégeons par exemple les enfants de couples homosexuels, qui ont le droit de déménager pour vivre d'Espagne en Pologne avec la même reconnaissance juridique », a déclaré Vázquez.

Ce parti a rappelé que le débat avait été rouvert la semaine dernière en Espagne dans le cas de l'actrice Ana Obregón, mère d'une fille de 68 ans grâce à la GPA et que le gouvernement avait lancé la « menace » d'une législation pénale contre cette pratique, qui serait considérée comme « un crime de traite des êtres humains ».

Selon Poptcheva, il se pourrait que les parents d'enfants nés par cette technique et reconnus comme tels dans un autre État membre « s'exposent à une procédure pénale s'ils tentent d'obtenir la reconnaissance de leur paternité en Espagne ».

Selon lui, l'absence d'une réglementation « uniforme » dans l'UE « a suscité des inquiétudes quant au manque de protection juridique des parents et des enfants nés de cette pratique ». « Tous les États membres ne facilitent pas la reconnaissance de cette parenté, et en Espagne, elle pourrait devenir un crime », a ajouté l'eurodéputé.

Compte tenu de cette situation, Ciudadanos demande à la Commission européenne son avis sur ce que propose le gouvernement espagnol et s'il considère que cela est compatible avec la proposition de règlement sur la reconnaissance de la parenté. En outre, elle demande quelles mesures elle compte prendre pour éviter que les parents d'un enfant né par GPA dans un État membre où cette technique est légale soient poursuivis s'ils changent de résidence en Espagne.

(SERVIMEDIA)04-AVR-2023 17:59 (GMT +2)BMG/clc